

Lettre Patrimoniale n°13

EDITO

L'année 2016 est annoncée sportive et nous n'aurons pas attendu les beaux jours avec l'Euro de football en France et les Jeux Olympiques de Rio pour vivre des émotions fortes. En effet, les investisseurs ont rapidement cédé à la panique sur les marchés financiers et ont sur-réagi aux premières mauvaises nouvelles venues de l'orient.

L'année 2016 propose des perspectives encourageantes, notamment pour la croissance européenne : des matières premières peu chères diminuant les coûts de production et de transport, un euro faible favorisant les exportations et des taux historiquement bas favorisant l'investissement.

C'est alors avec optimisme que je vous présente à chacun, ainsi qu'à vos proches, une très belle année 2016 et mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite dans la réalisation de vos projets patrimoniaux.

Frédéric Heritier (Conseiller en Gestion de Patrimoine)

Lettre achevée de rédiger le 28 janvier 2016

Calendrier fiscal

- **15 février – Impôt sur le revenu et prélèvements sociaux** : date limite de paiement du 1^{er} acompte. Vous avez jusqu'à cette date pour payer si vous n'utilisez pas un moyen de paiement dématérialisé (paiement direct en ligne jusqu'au 20 février).
- **3 mai – Sociétés civiles immobilières** : date limite de souscription des déclarations n°2071 et n°2072.
- **17 mai – Impôt sur le revenu et prélèvements sociaux** : date limite de paiement du 2^{ème} acompte (paiement en ligne jusqu'au 22 mai).

Source impots.gouv.fr

PLACEMENT

De l'immobilier dans l'assurance-vie ?

La baisse inexorable des rendements des fonds en euros, supports garantis de l'assurance-vie, s'explique avant tout par la prépondérance croissante d'obligations d'Etat à faible rendement au sein des actifs des assureurs, forcés par les contraintes réglementaires de Solvency II. Le rendement moyen pour 2015 devrait se situer vers 2,2% selon les spécialistes (contre 2,5% en 2014) et devrait se rapprocher des 1% à l'horizon 2018...

Aussi, cette baisse nous incite à trouver des alternatives et nous mène vers des supports investis dans l'immobilier au sein de certains contrats d'assurance-vie. Deux supports retiennent particulièrement notre attention : l'OPCI OPCIMMO et la SCI CAPIMMO.

OPCIMMO et **CAPIMMO** sont majoritairement investis en immobilier d'entreprise européen (bureaux, commerces...), en détention directe ou indirecte (SCPI, OPCI, SCI, foncières côtées), et répondent au besoin des assurés à la recherche d'une performance régulière (entre 4% et 5% par an) avec une prise de risque mesurée (volatilité inférieure à 4% sur 1 an et pas de perte enregistrée sur 1 an glissant).

Ces supports offrent **une diversification patrimoniale intéressante**, les cycles de l'immobilier d'entreprise évoluant de façon relativement décorrélée des marchés boursiers et permettant de réduire la volatilité globale du portefeuille.

En outre, ces supports répondent de manière stricte à un cahier des charges et **gèrent en permanence une poche de liquidités** facilitant les retraits des investisseurs en cas de besoin.

Faciles et souples d'accès, ces supports représentent des alternatives crédibles dans un environnement de taux historiquement bas.

Le contrat à participation aux bénéfiques (PB) différée : le contrat nouvelle génération

Le contrat surnommé « à PB différée » constitue une réponse haut de gamme en correspondance avec les spécificités et les exigences de la gestion privée. Il se décompose en 2 enveloppes pendant les 8 premières années, au sein du même contrat :

- les sommes versées sur le contrat étant investies sur la partie « contrat »,
- les produits issus de la performance des fonds du contrat sont placés sur la partie « Provision pour Participation aux Bénéfices » (PPB) gérées par l'assureur.

Au bout de 8 ans, cette PPB est ajoutée au « contrat » pour former alors un contrat d'assurance-vie multi-supports tout à fait classique.

Cette spécificité offre au contrat à PB différée un double avantage fiscal :

- **Au titre de l'impôt sur le revenu** : pendant les 8 premières années du contrat, les produits réalisés par les unités de compte de Distribution et la Participation aux Bénéfices du fonds euros sont placés dans la PPB et n'entrent pas dans le calcul de la valeur de rachat. **Ainsi, l'imposition sur les rachats partiels effectués pendant cette période est minorée voire nulle.**
- **Au titre de l'ISF** : déclaration uniquement de la valeur du contrat, la PPB est ainsi exonérée d'ISF.

Au terme des 8 premières années, le contrat multi-supports offre tous les outils de gestion nécessaires à une gestion conseillée : fonds euros, supports obligataires et actions répondant à tous les profils d'investisseur.

Les supports immobiliers type OPCI et SCPI sont parfaitement adaptés à ce type de contrat.

Chiffres en vrac

+0,75%

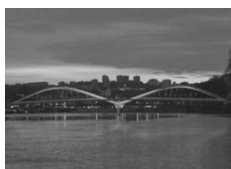
Taux du Livret A inchangé au 1^{er} février 2016 malgré une inflation faible qui aurait du voir le taux baisser à 0,50%.

+8,53%

C'est la performance sur l'année 2015 de l'indice CAC 40, après avoir culminé à +23,31% en avril.

95 milliard d'euros

C'est le montant épargné par les français sur l'année 2015 (en hausse de 23% par rapport à 2014).



HERITIER GESTION PRIVEE
Conseil en Gestion de Patrimoine
LYON - PARIS - COTE D'AZUR
Tél. : 06.79.67.69.34
Mail : fh@heritiergp.fr

Heritier
Gestion Privée
Conseil en Gestion de Patrimoine

FISCALITE

Nouvelles lois de finances : les principales mesures

Impôt sur les revenus 2015

Revalorisation du barème de l'IR à hauteur de l'inflation, soit 0,1% :

- Revenu imposable par part inférieur à 9.700€ : 0%
- RI/part compris entre 9.700€ et 26.791€ : 14%
- RI/part compris entre 26.791€ et 71.826€ : 30%
- RI/part compris entre 71.826€ et 152.108€ : 41%
- RI/part supérieur à 152.108€ : 45%

Par ailleurs, le plafond du quotient familial est revalorisé à 1.510€.

Généralisation progressive de la télédéclaration

La télédéclaration constitue une étape indispensable à la mise en œuvre du prélèvement à la source de l'IR à compter de 2018.

Les contribuables qui ont eu un Revenu Fiscal de Référence 2014 supérieur à 40.000€, et qui disposent d'un accès internet dans leur résidence principale, devront effectuer leur déclaration 2016 par voie dématérialisée. Progressivement, ce seuil sera abaissé pour que la télédéclaration soit étendue à l'ensemble des contribuables en 2019.

Report d'imposition des plus-values de cession de parts de SICAV ou FCP sous condition de réinvestissement dans un PEA-PME

Entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 mars 2017, les plus-values réalisées lors de la cession de parts d'OPCVM monétaires pourront être exonérées d'IR à condition d'être réinvesties dans un délai d'un mois dans un PEA-PME. Cette mesure vise à inciter l'investissement à destination des petites entreprises dans une optique globale de relance économique.

Modification de la réduction ISF-PME

- Limitation des investissements au financement de sociétés de moins de 7 ans pour l'investissement direct et via un FIP, et de moins de 10 ans pour un FCPI ;
- Exclusion du bénéfice de la réduction ISF des investissements dans une PME dont le souscripteur est déjà actionnaire ;
- Exclusion des activités éligibles à la réduction ISF des investissements réalisés dans la promotion immobilière.

A noter que ces dispositions qui donnent droit à une réduction d'ISF de 50% du montant investi, ne seront applicables que pour les fonds agréés à compter du **1er janvier 2016**.

Avec ce nouveau dispositif, l'Etat souhaite recentrer les investissements vers les jeunes entreprises en phase de développement et pratiquant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou libérale, à l'exclusion des activités de gestion de patrimoine.

Le dispositif de réduction IR « Madelin » qui ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 18% du montant investi subit les mêmes changements.

L'ACTU ECO

Un bilan 2015 haut en couleur

L'année 2015 aura été une année haute en couleur en terme de volatilité et de nervosité des marchés financiers en général.

ACTIONS

Pour les actions, le premier trimestre a été très largement haussier grâce à « un alignement des planètes » : taux bas, pétrole peu cher, action des banques centrales et un euro enfin à la baisse. La suite de l'année a été bercée entre la nervosité extrême (au mois d'août avec la croissance chinoise et en fin d'année avec le pétrole et la Chine) et les périodes de reprises de confiance.

Le CAC 40 a finalement gagné +8,53% sur l'année mais après avoir dépassé à la baisse -4% en janvier et +23% à la hausse en avril. Les indices internationaux sont pour beaucoup en secteur négatif et les pays émergents ont subi des baisses de plus de 10%.

Le début de 2016 montre que les sujets d'inquiétudes du marché n'ont pas disparu bien au contraire. La bourse s'inquiète pour la croissance chinoise et mondiale, se réjouissait il y a 12 mois des cours du pétrole en baisse et s'en alarme aujourd'hui, réclamait la hausse des taux de la banque centrale américaine et s'en effarouche maintenant... Dans ce contexte, l'Europe sort enfin la tête de l'eau. Il était temps.

TAUX

Pour les taux d'intérêts, il faut noter que les taux à court terme sont négatifs et pourtant le livret A reste à 0,75% et le CEL à 0,50%. Les taux des emprunts de nos Etats ont beaucoup fluctué (de 0,25% à 1,30% sur 10 ans pour la France). A 0,68% au 26/01/2016 ils sont donc très bas et ils le resteront (merci la BCE ?).

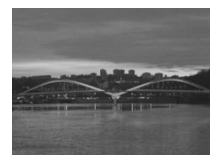
Attention aux conséquences importantes à venir sur les taux des fonds euros qui vont continuer à baisser dans les années à venir.

Aux dernières nouvelles, la remontée des cours du baril de pétrole observée a un effet positif, car contribuant à éloigner le risque déflationniste. Elle conduit surtout à une réappréciation du support que les banques centrales sont prêtes à apporter en restant très accommodantes. Cependant, l'orientation des indicateurs économiques et les craintes quant à la solidité des pays émergents continuent de l'emporter pour le moment.

	Au 27/01/16	Depuis 1/1/16	depuis 1 an	depuis 3 ans	depuis 5 ans
CAC 40	4 380,36	-5,54%	-5,27%	+15,94%	+7,90%
Euro Stoxx 50	3 043,47	-7,44%	-9,76%	+10,91%	+1,80%
S&P 500 (US)	1 882,95	-8,74%	-9,57%	+31,98%	+49,58%
Pétrole WTI (USD)	34,08	+20,72%	-23,17%	-64,69%	-60,21%
Or (once en USD)	1 113,00	+3,64%	-13,49%	-32,66%	-16,82%
EUR (en USD)	1,0924	0,00%	-3,63%	-18,77%	-19,75%
OAT 10 ans	0,74%	-27bp	+15bp	-142bp	-279bp

HERITIER GESTION PRIVÉE est à l'écoute de vos préoccupations et de vos besoins pour vous accompagner dans la gestion de votre patrimoine :

- Développer son patrimoine financier et immobilier
- Optimiser sa fiscalité
- Préparer sa retraite
- Protéger ses proches
- Transmettre son patrimoine privé et professionnel



HERITIER GESTION PRIVÉE

Conseil en Gestion de Patrimoine

LYON - PARIS - COTE D'AZUR

Tél. : 06.79.67.69.34

Mail : fh@heritieryp.fr

